



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

MARCHE

**Coordination et animation du Réseau de Veille pour la conservation de l'Iguane des petites
Antilles (*Iguana delicatissima*)**

Éléments techniques et administratifs

Procédure de passation : Procédure adaptée

Pièces du marché :

- lettre de consultation
- éléments techniques et administratifs

- Une bonne information de la population vis-à-vis de la problématique créée par l'iguane commun, également appelé « Iguane rayé » pour la communication grand public ;
- Un canal de réception des signalements ;
- La formation et l'équipement des intervenants.

Les objectifs du Réseau de Veille étant de (1) capturer et mettre à mort les iguanes invasifs signalés et (2) améliorer les connaissances sur la population d'Iguane des petites Antilles établie au Nord de la Martinique, grâce à la centralisation des observations.

3. Objectifs de la prestation ou de l'achat

Les objectifs du Réseau de Veille en Martinique se décomposent en 2 principaux volets :

- Volet « Détection précoce des iguanes communs » : l'iguane commun (*Iguana iguana* et ses sous-espèces *I. iguana iguana* et *I. i. rhinolopha*, voire leurs hybrides toutes considérés comme invasives) représentant la principale menace pour l'iguane des petites Antilles (compétition et hybridation avec descendances viables et fertiles), l'objectif premier du Réseau de Veille est de limiter l'expansion des iguanes invasifs (ou d'hybrides) vers le Nord de la Martinique et d'empêcher leur arrivée sur l'îlet Chancel. Ce volet s'inscrit dans l'Action I.1 du Plan national d'actions, et intitulée : « Réduire la pression exercée par l'iguane commun » (Priorité 1).
- Volet « Observation d'iguanes des petites Antilles » : la population d'Iguanes des petites Antilles dans les forêts autour de la Montagne Pelée reste à l'heure actuelle largement méconnue (aire de répartition, habitat préférentiel, densité de population, sites de reproduction, etc.). L'objectif secondaire du Réseau de Veille est d'encourager et de valoriser les observations d'iguane des petites Antilles, par les acteurs du réseau et le grand public. Ce volet s'inscrit quant à lui dans les Actions III.1 et III.3 du Plan National d'Actions, qui s'intitulent respectivement « Poursuivre le suivi des populations d'iguane des petites Antilles » (Priorité 1) et « Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce » (Priorité 2). La population d'iguanes des petites Antilles de l'îlet Chancel n'est pas concernée par ce volet.

La prestation a pour objet la coordination et l'animation du réseau de veille pour conserver les populations d'Iguane des petites Antilles en Martinique. Elle inclut la gestion de la menace par le Réseau de Détection précoce des Iguanes communs (capture et mise à mort des iguanes invasifs détectés à proximité des populations d'Iguane des petites Antilles), de la communication externe ainsi que la bancarisation, l'analyse et la valorisation des données générées.

NB : La formation des membres est réalisée dans le cadre d'un projet Fond vert, CIALICOM qui assure toutes les formations de lutte contre l'iguane rayé. La présente prestation ne propose pas de formations.

4. Détail de la mission

4.1 NATURE DES PRESTATIONS

La prestation doit prévoir les activités suivantes :

- Mobiliser les moyens humains nécessaires à la bonne gestion de la permanence téléphonique. Les référents de la structure prestataire devront être joignables par téléphone tout au long de l'année. Ces référents doivent être habilités, formés et autorisés dans le cadre de l'un des deux arrêtés en vigueur. La permanence téléphonique doit être assurée 7j/7 et sur la plage horaire 6h30-22h ;

- Coordonner le réseau et gérer la situation en fonction de l'appel reçu. La structure prestataire devra prendre connaissance et respecter les protocoles d'intervention validés.

- En cas de signalement d'un iguane commun, le coordinateur devra relayer les éléments reçus aux membres du réseau pour permettre une intervention du Réseau de Détection précoce des Iguanes communs dans les meilleurs délais. Le coordinateur devra coordonner la logistique pour permettre la capture, la mise à mort, le stockage et au besoin l'équarrissage des iguanes signalés ;

- En cas de signalement d'iguane des petites Antilles dans la zone PNA (hors îlet Chancel), le coordinateur devra bancariser les données d'observation (date, heure, localisation, classe d'âge, sexe, photos, etc.).

- Dynamiser le volet « Observation d'iguanes des petites Antilles ». Le coordinateur devra proposer des pistes d'améliorations diverses pour encourager le grand public à signaler toute observation d'Iguane des petites Antilles au Nord de la Martinique. La pertinence et la faisabilité des améliorations proposées seront évaluées par la DEAL, qui autorisera ou non la mise en œuvre effective des actions proposées par le coordinateur dans le cadre de sa prestation.

- Inscrire à la formation et équiper de nouveaux intervenants : Le coordinateur devra envoyer les pièces d'identité des personnes à former à cialicom972@gmail.com, qui s'occupera ensuite de la formation selon un planning pré-établi. Les nouveaux intervenants devront recevoir le matériel nécessaire pour intervenir sur le terrain (canne de capture et sacs de contention). L'offre devra prévoir également la réparation ou renouvellement du matériel existant.

- Rédiger un rapport de synthèse reprenant les indicateurs de suivi suivants :
 - Nombre d'iguanes invasifs pris en charge/Nombre d'iguanes invasifs signalés
 - Nombre de membres du réseau formés et habilités par arrêté préfectoral
 - Nombre d'iguanes des petites Antilles observés.

- Communiquer sur le Réseau de Veille : de manière à valoriser davantage l'implication des membres du Réseau de Veille, toute forme de communication dans les médias (presse, radio, télévision, etc.) est encouragée. Dans la mesure du possible, le coordinateur informera la DEAL en cas de sollicitation par les médias. Le prestataire devra s'appuyer sur les éléments de langage existants et chiffres clefs, mis à disposition sur le site <https://www.iguanes-antilles.org/>

- Assurer une bancarisation régulière des données et compatible avec le SINP et notamment localement la plateforme Madinati : le coordinateur devra assurer la bancarisation régulière des données relatives aux iguanes communs et iguane des petites Antilles dans le cadre du Réseau de Veille. Les données collectées alimenteront le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) via sa déclinaison locale MadiNati. La base de données sera transmise à la DEAL et au PNRM à chaque fin d'année ou en cas de besoin au cours de l'année, sur simple demande.

Ces activités seront réalisées en lien étroit (communication régulière) avec l'équipe d'animation du PNA , mais également avec la DEAL Martinique et l'équipe de Cialicom en charge du volet formation. Pour la bonne réalisation de la prestation, une réunion de lancement et de clôture de la prestation seront réalisées avec la DEAL Martinique en visioconférence ou présentiel.

Le titulaire signale à la DEAL toute difficulté rencontrée ainsi que tout risque de blocage, de dysfonctionnement ou de retard prévisible dans la réalisation des prestations.

4.2 LIVRABLES

Les livrables sont les suivants :

- Une présentation des résultats intermédiaires du Réseau de Veille sera réalisée lors du COTEC PNA IPA ou lors d'une réunion REX (retour d'expérience) dédiée.
- Un bilan d'activités clair reprenant le planning des formations, un bilan des actions réalisées et des limites rencontrées : gestion de la permanence téléphonique dont le groupe WhatsApp, personnels mobilisés, bilan des interventions réalisées avec leurs évaluations, analyse globale de la prestation, etc. ;
- La base de données complète et mise à jour, compatible avec le masque de saisie MadiNati ;
- Les supports de communication produits au cours de la prestation.

Le titulaire intègre les logos des financeurs sur les documents réalisés dans le cadre de cette prestation.

Le bilan, la présentation en COTEC et les supports de communication sont livrés en libre office et pdf.

5. Déroulement de la mission

La mission de réseau de veille est prévue pour une durée de 12 mois. Dans les 15 premiers jours, une réunion de lancement est programmée puis il sera prévu une présentation des résultats intermédiaires au COTEC PNA IPA ou lors d'une réunion REX (retour d'expérience) dédiée (en cours de prestation) et un rendu des livrables au plus tard 1 mois après les 12 mois de prestation de réseau de veille.

6. Données disponibles

Les rapports des années précédentes du réseau de veille sont mis à disposition du prestataire sur le site : <https://www.iguanes-antilles.org/>

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

7. Propriété intellectuelle

Le pouvoir adjudicateur peut librement utiliser les résultats, même partiels, des prestations. Il a le droit de reproduire et de modifier les documents réalisés par le prestataire, ainsi que de les traduire. Le RPA ou son représentant peut communiquer et publier en mentionnant le titulaire, les dossiers d'étude provenant de l'exécution du présent marché.

8. Sous-traitance

Le prestataire peut sous-traiter l'exécution de certaines prestations de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître d'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du CCAG/PI.

9. Prix

Le prix est réputé ferme, définitif et non actualisable.

10. Paiements

Les paiements s'effectueront, comme suit :

- 50 % suite à la réunion de lancement,
- 50 % à la remise du bilan et des livrables indiqués à l'article 4.2.